

REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

COMMUNE DE SAINT-AUBIN-LE-CLOUD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

• **Procès-verbal de la séance du 24 mai 2018.**

L'an deux mille dix-huit, les vingt-quatre mai, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Aubin le Cloud dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence d'Alain PIED, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 mai 2018

Étaient présents : : Alain Pied, Patricia Meunier, Jacques Grolleau, Francis Roy, Serge Jardin, Patricia Schaaf, Christophe Pillet, Laurence Parent, Julia Stiles, Laurence Diguët, Carole Cousseau, Hervé-Loïc Boucher, Stéphane Bourdeau, Christine Retrain, Sandrine Largeau, Pierre Zérroual.

Absents excusés :

- Fridoline Reaud donne pouvoir à Stéphane Bourdeau ;
- Marie-Line Lusseau donne pouvoir à Alain Pied ;
- Philippe Chapot donne pouvoir à Jacques Grolleau ;

Secrétaire de séance : Pierre Zérroual.

Lecture du procès-verbal de la précédente réunion, adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour les sujets suivants :

- Virement de crédit pour travaux toiture vicariat ;
- Modifications comptes budgétaires à la demande de la trésorerie ;
- Travaux d'aménagement de la salle polyvalente – relance d'un deuxième appel d'offres pour les lots infructueux.

A l'unanimité cet ordre du jour est complété.

Attribution du Marché Entrée de Bourg route de Parthenay.

Monsieur la Maire rappelle les aménagements des entrées de bourg et l'aménagement de la rue André Gastel.

Un appel d'offre a été lancé et trois dossiers réceptionnés.

Après étude du Cabinet AREA Urbanisme a qui nous avons confié la Maitrise d'œuvre.

Après discussion et à l'unanimité, Le Conseil Municipal valide la proposition de l'Entreprise Colas pour un montant de 184 316,20 euros HT, et mandate Monsieur le Maire à signer tous documents concernant ce marché.

Achat standard téléphonique.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le violent orage du 8 mai dernier et des dégâts causés.

Notre standard téléphonique a grillé, il est donc nécessaire de le remplacer.

Il est proposé au Conseil Municipal un devis de remplacement de ce matériel, pour la somme de 5599.90 € HT soit 6719.88 € TTC, indispensable au bon fonctionnement des services administratifs de la Mairie.

Un virement de crédit du chapitre 0291 compte 2313 vers le chapitre 0342 compte 21318 est nécessaire afin de budgéter cette dépense.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Valide ce devis et mandate le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

Achat matériel informatique

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le violent orage du 8 mai dernier et des dégâts causés.

Le matériel informatique a subi des dommages importants, il est donc nécessaire de remplacer celui-ci.

Il est proposé au Conseil Municipal un devis de remplacement de ce matériel pour la somme de 1256.67€ HT soit 1508.00€ TTC indispensable au bon fonctionnement des services administratifs de la Mairie.

Un virement de crédit du chapitre 0291 compte 2313 vers le chapitre 0342 compte 21318 est nécessaire pour budgéter cette dépense

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Valide ce devis et mandate le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

Renouvellement de la mise à disposition de personnel CCPG.

Monsieur le Maire rappelle la mise à disposition du personnel de la CCPG qui intervient sur leur temps de travail pour la commune de Saint Aubin le Cloud (temps cantine communale).

- Madame BLUTEAU Béatrice, adjoint technique 2^{ème} classe, à raison de 4.62 heures hebdomadaires sur 35 heures hebdomadaires pour des missions à la cantine scolaire.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal mandate le Maire pour renouveler et signer tous documents nécessaires à cette mise à disposition.

Subventions aux associations 2018.

Monsieur le Maire expose comme tous les ans la réunion de la « commission sport loisirs » qui a pour mission l'élaboration de la proposition du tableau des subventions aux associations.

Il est proposé au Conseil Municipal d'appliquer une augmentation de 1,5%.

Une réflexion a été faite autour de la subvention de GATIFOOT et sur le montant qui a fait l'objet d'un vote :

- 1^{ere} proposition : 2000 € - 7 voix
- 2^{ème} proposition : 1500 € - 11 voix
- Et 1 abstention.

A la majorité la subvention GATIFOOT sera donc de 1500€ inscrite au tableau suivant :

SUBVENTIONS	*	2018	Commentaires
MPT Prise en charge de 22h30 du secrétariat		18 675,00 €	
MPT Activités générales et école de musique		5 435,00 €	
CASA FOOT		3 810,00 €	
GATI-FOOT Prise en charge éducateur sportif		1 500,00 €	
ST AUBINADES		1 640,00 €	
ATELIERS DU GRIFFON		462,00 €	
ASSOCIATION PARENTS D'ELEVES		462,00 €	
ASSOCIATION LA GATINELLE		462,00 €	
CHOEUR DE CHAMBRE DES DEUX-SEVRE		200,00 €	
SOCIETE DE PECHE "Le Brocheton"		200,00 €	

ASSOCIATION AFN		200,00 €
LES P'TITS CLOUD		200,00 €
SOCIETE DE BOULES "La Sainte Aubinoise"		0,00 €
CLUB DU 3eme AGE "La Bienfaitrice"		200,00 €
A CONTRE COURANT		200,00 €
TAPTAPO SAMBALEK		200,00 €
LE TAROT SAINT AUBINOIS		200,00 €
TE RAI E TE ANUANUA		200,00 €
Association "Amitié Secondigny- Elavagnon" TOGO		200,00 €
RESTAURANT DU CŒUR		200,00 €
BANQUE ALIMENTAIRE		200,00 €
ASSOCIATION DONNEURS DE SANG		200,00 €

TOTAL		35 046 €
--------------	--	-----------------

FOYER SOCIO EDUCATIF DE L'EREA	7	280 €
FSE COLLEGE LOUIS MERLE	67	2 680 €
MAISON FAMILIALE RURALE SECONDIGNY	0	- €
MONCOUTANT	1	40 €
TOTAL		3 000 €

40€ par élève en deçà de 16 ans seront attribués en fonction des demandes

Après discussion et à l'unanimité, le conseil municipal mandate le Maire afin de faire appliquer ces décisions.

Demande de fonds de concours à la CCPG concernant « les Buissonnets »

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les travaux des Buissonnets financés par la commune de Saint Aubin le Cloud, pour l'accueil de loisirs sans hébergement.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5214-16V ou L5215-26 ou L5216-5 V140,

Vu les statuts de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine et notamment les dispositions incluant la commune de Saint Aubin le Cloud, comme l'une de ses communes membres, rendant la Communauté compétente en matière d'accueil de loisirs sans hébergement,

Considérant que la commune de Saint Aubin le Cloud a réalisé des travaux d'aménagement du bâtiment « Les Buissonnets » sis 31 rue André Gastel pour un montant de 28 106 € HT, subventions déduites,

Considérant que le bâtiment est partiellement utilisé par la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine pour l'accueil de loisirs lors des vacances scolaires et des vacances d'été, la commune de Saint Aubin le Cloud sollicite la participation de la Communauté de communes à hauteur de 50% du montant des travaux, soit un montant de 14 053 €,

Considérant que le montant de fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par la commune de Saint Aubin le Cloud, bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement déjà fourni,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide de demander un fonds de concours à la communauté de communes de Parthenay-Gâtine en vue de participer au financement des travaux d'aménagement du bâtiment « les Buissonnets » à hauteur de 14 053 € ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer que tout acte afférant à cette demande.

Renouvellement convention de vérification de l'installation de protection contre la foudre

- Monsieur le Maire rappelle les obligations de vérification du système de protection contre la foudre qui est installée sur le clocher de l'église.
- Objet de la convention : « la maintenance d'un système de protection contre la foudre est indispensable. En effet, certains composants peuvent perdre de leur efficacité au cours du temps en raison de la corrosion, des intempéries, des chocs mécaniques et des impacts de foudre.
- Les caractéristiques mécaniques et électriques d'un système de protection contre la foudre doivent être maintenues toute sa durée de vie afin de satisfaire aux prescriptions de la norme ».
- Monsieur le Maire propose le renouvellement de cette convention à compter du 01/01/2019 pour une durée de 1 an, renouvelable pour la même durée sans pouvoir excéder 4 ans, sauf dénonciation par l'une des parties au moins deux mois avant expiration de chaque période.
- Les visites de contrôle auront lieu une fois par an.
- Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide se renouvellement et mandate le Maire pour signer la convention et tous les documents nécessaires à ce dossier.

Tarifs camping.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'utilisation de notre aire naturelle de camping et propose de renouveler ceux-ci à l'identique en supprimant la ligne caution qui n'a pas lieu d'être.

AIRE NATURELLE DE CAMPING	TARIFS 2017
Forfait 3 personnes 1 caravane 1 essieu + véhicule ou Camping-car 1 essieu	6.25€
Forfait 3 personnes 1 caravane 2 essieux + véhicule ou Camping-car 2 essieux	10.40€
Forfait 3 personnes 1 tente + véhicule	4.15€
Personne supplémentaire	1.70€
Véhicule supplémentaire	1.30€
Electricité	2.60€
Groupe (centre aéré, centre de loisirs) -par personne	0.80€
+ par emplacement	4.15€
Garage mort	0.85€
Chien	1.60€
Taxe de séjour (0.20€ par jour et par personne)	0.20€

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide ces tarifs et mandate la Maire pour signer les documents nécessaires à la gestion du camping.

Travaux de couverture zinguerie du vicariat

Monsieur le Maire rappelle l'entretien des bâtiments communaux et notamment la couverture du vicariat.

Ces travaux d'investissement ne sont pas prévus au budget primitif 2018, le montant du devis s'élève à 7335.68 €.

Il est nécessaire d'effectuer un virement de crédit du chapitre 0291 compte 2313 vers le chapitre 0366 compte 21318 afin de régler ces travaux.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide ce devis et mandate la Maire pour signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

Vote de crédit supplémentaire en investissement

Monsieur le Maire expose les crédits supplémentaires à voter afin de régler les dépenses d'investissement imprévues.

DESIGNATION DES ARTICLES		CREDITS SUPPLEMENTAIRE A VOTER	
N°	INTITULE	RECETTES	DEPENSES
0291-2313	Autres bâtiments		-15 563.56
0342-21318	Matériels mairie		8 227.88
0366-21318	Travaux vicariat		7 335.68
TOTAL SECTION		0.00	0.00

Après discussion et à l'unanimité, le conseil Municipal valide ces crédits supplémentaires et mandate le Maire à signer les documents afin d'effectuer ces opérations.

Décision modificative lotissement les Cracottes.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que conformément à la réglementation nous avons constaté nos stocks au chapitre 010 – art 3555 et 3354 au lieu de les constater au chapitre 040 articles 3555 et 3354.

Monsieur le Maire propose de corriger le budget primitif des Cracottes par la décision modificative suivante :

DESIGNATION DES ARTICLES		CREDITS SUPPLEMENTAIRE A VOTER	
N°	INTITULE	RECETTES	DEPENSES
010	STOCKS		
3555	Terrains aménagés		- 25 553.75
040	TRANSFERTS ENTRE SECTIONS		
3555	Terrains aménagés		25 553.75
TOTAL SECTION			0.00

Après discussion et à l'unanimité moins 1 abstention, le Conseil Municipal valide cette décision modificative du budget annexe lotissement des Cracottes.

Décision modificative lotissement Poupotière 2.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que conformément à la réglementation la Trésorerie a constaté une dépense au compte 6588 et une recette au compte 758 ces comptes n'existent plus en 2018 et sont remplacés par le 65888 ; et le 7588.

Il est nécessaire de corriger le budget par une décision modificative et changeant les comptes suivants :

DESIGNATION DES ARTICLES		CREDITS SUPPLEMENTAIRE A VOTER	
N°	INTITULE	RECETTES	DEPENSES
65	Autres charges		
6588	Autres charges diverses		-1.00
65888	Autres		1.00
75	Autres produits de gestion		
758	Produits divers de gestion	-1.00	
75888	Autres produits divers de gestion	1.00	
TOTAL SECTION		0.00	0.00

Monsieur le Maire propose de corriger le budget primitif Poupotière 2 comme précédemment.

Après discussion et à l'unanimité moins 1 abstention, le Conseil Municipal valide cette décision modificative du budget annexe lotissement Poupotière 2.

Décision modificative lotissement Poupotière 3.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que conformément à la réglementation la Trésorerie a constaté une dépense au compte 6588 et une recette au compte 758 ces comptes n'existent plus en 2018 et sont remplacés par le 65888 ; et le 7588.

Il est nécessaire de corriger le budget par une décision modificative et changeant les comptes suivants :

DESIGNATION DES ARTICLES		CREDITS SUPPLEMENTAIRE A VOTER	
N°	INTITULE	RECETTES	DEPENSES
65	Autres charges		
6588	Autres charges diverses		-1.00
65888	Autres		1.00
75	Autres produits de gestion		
758	Produits divers de gestion	-1.00	
75888	Autres produits divers de gestion	1.00	
TOTAL SECTION		0.00	0.00

Monsieur le Maire propose de corriger le budget primitif Poupotière 3 comme précédemment.

Après discussion et à l'unanimité moins 1 abstention, le Conseil Municipal valide cette décision modificative du budget annexe lotissement poupotière 3.

Travaux réaménagement de la salle polyvalente.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les travaux de rénovation de la salle polyvalente et le 1^{er} appel d'offres réalisé est infructueux pour 3 lots.

Il est proposé de lancer une nouvelle procédure d'appel d'offres pour ces 3 lots, à savoir les lots 1, 2 et 6.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour relancer cette procédure, valider et signer les documents nécessaires à ces appels d'offres.

Informations :

- Réunion commission santé le jeudi 7 juin à 18H ;
- Jeudi 31 mai à 18h30 – FESTIVAL AH ?
- Samedi 9 juin : Fêtes des écoles ;
- Samedi 30 juin : Fête des SAINT AUBINADES ;
- Jeudi 23 août : Soirée du Patrimoine.

Fin de Séance